



Licence / Bachelor en Droit Privé

Cette licence est un programme d'études qui forme des professionnels capables de maîtriser les règles du droit privé afin d'accompagner les particuliers, les entreprises et les institutions dans la gestion de leurs affaires juridiques, civiles et commerciales.



DESCRIPTION

Ce programme couvre les aspects conceptuels et pratiques du droit civil, du droit des affaires et du droit des obligations. Il forme des professionnels capables de conseiller et d'accompagner les particuliers et les entreprises dans la gestion de leurs relations juridiques privées.



OBJECTIF

Les étudiants apprennent à analyser les textes juridiques, à interpréter les lois, à rédiger des actes juridiques, à conseiller en droit civil, commercial et pénal, à comprendre les procédures judiciaires et à résoudre des problématiques juridiques complexes relevant du droit privé.



QUELQUES DÉBOUCHÉS

Les diplômés de cette licence peuvent poursuivre une carrière en tant que :

- Juriste en entreprise
- Assistant juridique en cabinet d'avocats
- Conseiller juridique
- Rédacteur d'actes (contrats, baux, etc.)
- Collaborateur de notaire
- Chargé de contentieux
- Responsable du service juridique



ATOUTS DE LA FORMATION

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir de solides connaissances fondamentales, des compétences juridiques pratiques et théoriques adaptées aux besoins des entreprises en matière de droit civil, pénal, des affaires et du travail.

- Formation pratique
- Séminaires métiers
- Immersion en entreprise
- **Ateliers professionnels** Maîtrise des outils juridiques et méthodologies juridiques

